

WWW.SELONCOURT.FR

JANVIER 2021

SELONCOURT.COMM



SOMMAIRE



L'édito

Mes chers concitoyens,

Pour la première fois depuis le début de ce mandat, j'ai l'honneur de vous présenter mes vœux pour une nouvelle année.

3 ZOOM SUR

L'année 2020 nous a fait entrer dans cette décennie de manière singulière, balayant tous les espoirs, stoppant tout élan, freinant toutes nos actions.

6 ENTRETIEN AVEC

Dans ce temps de doute où prévaut le sentiment d'impuissance, je vous propose de porter un regard optimiste vers l'avenir et de partager la conviction que nous verrons revenir des jours meilleurs.

7 EN VITRINE

Mes premières pensées accompagnent les plus fragiles d'entre nous, les personnes seules, malades, dans la souffrance mais je tiens aussi à rendre hommage aux agents des services publics engagés pour notre santé et notre sécurité.

8 EXPRESSIONS POLITIQUES

Cette année écoulée nous a fait prendre conscience que le bonheur était finalement construit d'événements simples, d'une amitié partagée, du dialogue et de la complicité avec nos proches, de l'affection de celles et ceux que nous aimons, enfin, comme le disait Saint-Augustin « de continuer à désirer ce que l'on possède ».

10 ETAT CIVIL

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2021, une année de succès, qu'elle voit se réaliser vos espoirs et vos attentes, une année féconde, une année heureuse.

12 LA VIE COMMUNALE

Mes collègues élus et moi-même aurons à prendre des décisions essentielles. L'avenir se construit avec et pour les enfants. C'est donc en pensant à eux que nous déterminerons en particulier nos futures actions.

Je sais que nous pouvons compter sur les enseignants, les services municipaux de la jeunesse, de l'éducation mais je sais aussi pouvoir m'appuyer sur nos associations dont la générosité, le dynamisme, la capacité d'invention, nous rendront collectivement capables des plus belles ambitions pour la jeunesse seloncourtoise.

Enfin, sans vouloir subvertir à cette tradition des vœux, l'on peut se demander si les souhaits que nous adressons peuvent vraiment changer les choses. Que pouvons-nous souhaiter sérieusement si nous ne commençons pas nous-mêmes par tout faire pour qu'ils se réalisent ?

C'est là toute l'ambition que porte le poids formidable d'un nouveau mandat, dans lequel, les élus, les services, toute une ville se projettent pour construire ensemble un avenir meilleur.

Daniel BUCHWALDER
Maire de Seloncourt

ZOOM SUR

Un regroupement scolaire à l'étude

Afin de faire face à une baisse continue des effectifs scolaires, la municipalité envisage le regroupement de l'école Louise Michel et de l'école Marcel Levin. Une demande a été faite en ce sens à l'Inspection d'Académie.

La fluctuation des effectifs scolaires est un souci récurrent dans les collectivités. À Seloncourt, comme dans bien des communes de l'agglomération, ces effectifs sont en baisse constante depuis quelques années. Si on remonte sur les cinq dernières années, cette baisse se chiffre à **-28,31% pour l'école Charles Mognetti, -16,12% pour l'école de Berne, -26,78% pour l'école Marcel Levin et -9,78% pour l'école Louise Michel.**

Autrement dit, **entre 2016 et 2020**, la population scolaire à Seloncourt (*uniquement en maternelle et primaire*) a chuté de 472 à 376 élèves (- 96 enfants), **soit une diminution de 20,33%**.

Il est difficile d'expliquer ce phénomène au-delà de l'aspect démographique. Au cours des dernières années, la ville de Seloncourt a pourtant initié de nombreux programmes immobiliers, sources de nouveaux écoliers potentiels, mais les choses ne sont pas aussi simples. La ville a la chance de disposer d'un patrimoine foncier intéressant au centre-ville et dans la périphérie. **La dernière modification du Plan local d'urbanisme**, votée par le Conseil Municipal en 2018, a permis d'ouvrir de **nouvelles OAP (opérations d'aménagement et de programmation)**, avec **pour objectif de pouvoir offrir un certain nombre de logements dits « conventionnés » afin de conquérir de nouveaux habitants pour faire fonctionner le commerce local... et conserver les effectifs dans les écoles.**

A l'exemple, le programme immobilier des **Ombelles, réalisé par Habitat 25**, dans le périmètre scolaire de l'école Louise Michel et de l'école Marcel Levin, s'inscrivait dans cette optique. Or, **il est apparu que si ce programme a été un succès, il n'a accueilli qu'un seul couple avec des enfants en âge d'être scolarisés au primaire.**

Et à Seloncourt, **il y a globalement peu, ou très peu, de vacance de logements.** Cela signifie, peut-être, que les gens se sentent bien à Seloncourt, qu'ils y restent une fois installés et que la population ne se renouvelle peut-être pas aussi vite qu'il le faudrait. Et pourtant, répétons-le, l'accueil de nouvelles jeunes familles, avec des enfants en âge scolaire, est vital pour les écoles seloncourtoises.

Même si d'autres projets sont sur le point d'être concrétisés (*rue du Général Leclerc*) ou sur les rails (*zone des Boutonnerets avec 45 à 50 parcelles*), l'urgence se situe pour la prochaine rentrée.



Eviter les classes à trois niveaux

A court terme, c'est-à-dire pour la prochaine rentrée 2021/2022 en septembre prochain, une menace de fermeture de classe(s) pèse à l'école Louise Michel et à l'école Marcel Levin. Laurence Di Vanni, adjointe aux affaires scolaires : « **Dans ces deux écoles, les effectifs oscillent désormais entre 80 et 85 élèves pour quatre classes dans les deux établissements. Le nombre de 85 est le minimum à atteindre pour conserver les classes en l'état. Par conséquent, on risque de perdre une classe dans chaque école, des classes qui sont pour l'instant à deux niveaux. Et avec une classe en moins de part et d'autre, on se retrouverait avec des classes à trois niveaux, ce qui n'est pas souhaitable ni pour les enseignants, ni pour les élèves.** »

Cela dit, un regroupement ou une fusion des deux écoles ne sauverait pas forcément les deux fermetures, mais on pourrait limiter les dégâts.

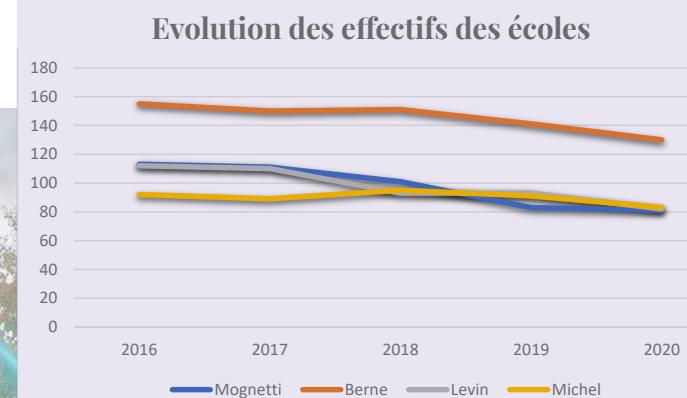
La solution de base serait un **regroupement administratif, c'est-à-dire que les élèves continueraient à occuper les deux mêmes bâtiments.** Le sujet a été abordé en commission affaires scolaires et le Maire Daniel Buchwalder a envoyé un courrier à l'Inspection d'Académie pour savoir si cette fusion était réalisable.

Ce regroupement pourrait également être « physique », c'est-à-dire dans un même bâtiment, avec une seule personne à la direction et une réflexion à mener sur le devenir du bâtiment vacant.

Mais nous n'en sommes pas encore là : dans tous les cas, dans un premier temps, c'est à l'Inspection d'Académie d'accepter ou non ce regroupement et, le cas échéant, de prévoir la nouvelle organisation scolaire.

Une baisse continue des effectifs

Depuis cinq ans, la population scolaire connaît une diminution quasi constante comme les chiffres suivants le démontrent :



L'ENTRETIEN AVEC...

Jean-Marc Robert

2ème Adjoint en charge de la voirie, de la circulation, des pistes cyclables et de la vidéo protection.

Le réaménagement de la rue Viette est actuellement dans sa phase terminale. La société Eurovia réalise, depuis fin novembre, les travaux de voirie qui devraient se poursuivre jusqu'au début du printemps.

Seloncourt.comm : En quoi consiste cette dernière phase de travaux sur la rue Viette ?

Jean-Marc ROBERT : « Au terme des travaux d'enfouissement des réseaux secs effectués par le Syndicat d'Energies du Doubs (SYDED), l'entreprise Eurovia réalise les travaux de réaménagement de la voirie entre le rond-point rue Viette/avenue du Général Leclerc et la rue du Bannot/rue des Combes, ce qui représente un linéaire d'environ 450 mètres. Ces travaux prévoient la construction de trottoirs, la création de diverses places de stationnement, l'aménagement d'espaces végétalisés, l'installation d'un nouvel éclairage public,...

Seloncourt.comm : Quels sont les points remarquables de ce vaste chantier ?

Jean-Marc ROBERT : « Dans un premier temps, il a fallu démonter l'ensemble des anciennes bordures de trottoirs, procéder à la dépose des poteaux des réseaux aériens, tels que les câbles électriques, téléphoniques et vidéo. Le projet prévoit un nouvel éclairage public avec de nouveaux candélabres équipés de leds, celles-ci seront associées à un système permettant de programmer l'intensité de la lumière la nuit. Pour le reste, les trottoirs seront réadaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) et la chaussée sera redimensionnée. La nouveauté est la création d'un rond-point à la sortie de la rue du Presbytère, en lieu et place de la fontaine qui sera déplacée sur le côté. J'attire également l'attention sur le fait que l'impression générale de la rue Viette rénovée associera le minéral et le végétal. Nous avons en effet prévu des arbres à hautes et basses tiges, 35 sujets au total, semblables à ceux que nous avons plantés Places Vermot et Fischer. Nous allons également remettre en valeur la fontaine du bas de la rue qui était un ancien lavoir. »

Seloncourt.comm : Le stationnement sera donc complètement repensé ?

Jean-Marc ROBERT : « Effectivement, il n'y aura plus de stationnement plus ou moins « sauvage » comme par le passé. Les places de parking seront parfaitement matérialisées et organisées au regard de la situation des commerces. Il n'y aura plus de stationnement en épi comme c'était le cas auparavant, la largeur normalisée de la chaussée et des trottoirs ne le permettant plus. Les deux arrêts de bus de la ligne 6 seront également déplacés. »

Seloncourt.comm : Qu'avez-vous prévu pour renforcer la sécurité ?

Jean-Marc ROBERT : « A terme, lorsque le chantier sera terminé au printemps prochain, tous les usagers qui emprunteront la rue Viette trouveront sur leur chemin un plateau surélevé réglementé destiné à diminuer la vitesse. Il y aura donc un plateau à proximité du carrefour avec la rue du Général Leclerc, un autre à la sortie de la rue de la

Pâle et enfin un dernier plateau au niveau du nouveau rond-point. Tout ce secteur restera en « zone 30 », c'est-à-dire un espace partagé entre les véhicules à moteur et les vélos (comme c'est déjà le cas depuis plus de dix ans même si certains usagers semblent l'ignorer malgré les panneaux informatifs en entrée de zone !). Le calibrage de la chaussée à 6,20 mètres, associé à la présence de trottoirs d'une largeur réglementaire de 1,40 mètre, rend impossible la réalisation dans certains secteurs de bandes cyclables uniquement réservées aux cyclistes. Et puis il a fallu s'adapter à la nécessité d'un stationnement organisé compte tenu de l'urbanisation existante et des commerces du secteur, sans occasionner aucune gêne à la circulation routière ou piétonne pour assurer la sécurisation de la rue. »

Seloncourt.comm : Qu'avez-vous mis en œuvre pour réduire au maximum les nuisances au niveau de la circulation ?

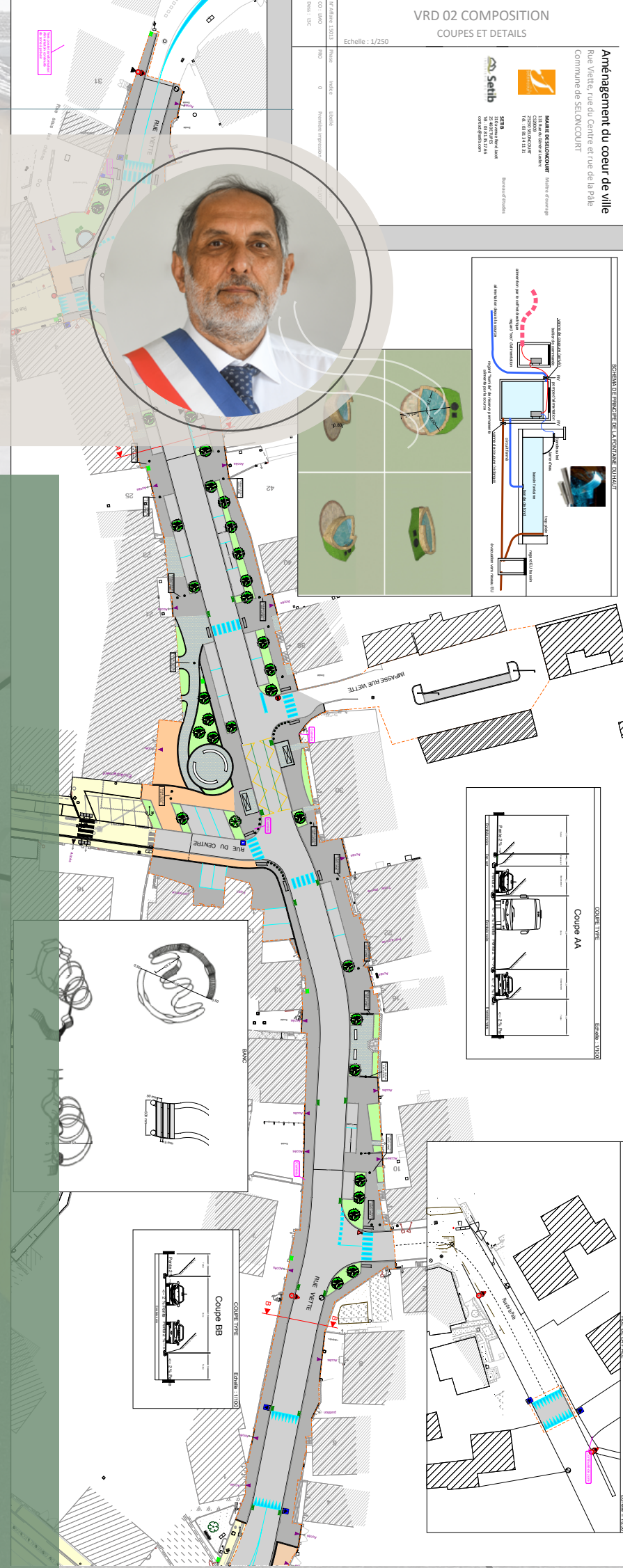
Jean-Marc ROBERT : « Dès le mois de novembre, chaque riverain de la rue Viette et des alentours a reçu une information détaillée avec les plans via un courrier indiquant clairement les différentes phases de l'opération qui s'effectuent en trois tronçons en remontant la rue depuis l'avenue du Général Leclerc. L'entreprise a travaillé sur le premier tronçon allant du pont sur le Gland jusqu'à la rue du Centre, puis de la rue du Centre jusqu'à la rue du Presbytère et enfin de la rue du Presbytère jusqu'à la rue du Bannot/rue des Combes. A chaque fois, pour chaque tronçon, trois à quatre semaines de travaux étaient prévues, sachant que ces délais pouvaient être remis en cause suivant les conditions météorologiques. Les secteurs en travaux sont fermés et la circulation des véhicules est évidemment très perturbée. Pour autant, les déviations mises en place permettent aux usagers de retrouver facilement leur destination. Par exemple, la rue du Presbytère est remise temporairement à double sens de circulation. Quant à la circulation des piétons, elle se fait sur des zones protégées et les poids lourds sont interdits sur le centre ville durant toute la période du chantier. »

Seloncourt.comm : Une fermeture totale de la circulation sera-t-elle nécessaire à un moment donné ?

Jean-Marc ROBERT : « Oui, mais uniquement en fin d'opération afin de poser la couche finale d'enrobé sur l'ensemble de la rue Viette. Dans un premier temps, les trois tronçons ont fait, ou feront l'objet, d'une remise en état sommaire après travaux pour être praticables, mais l'enrobé final sera posé en une seule fois et nécessitera la fermeture totale de la rue pendant trois jours. Il faut préciser que la route sera décaissée avant d'être refaite complètement. »

Seloncourt.comm : Une fermeture totale de la circulation sera-t-elle nécessaire à un moment donné ?

Jean-Marc ROBERT : « Oui, mais uniquement en fin d'opération afin de poser la couche finale d'enrobé sur l'ensemble de la rue Viette. Dans un premier temps, les trois tronçons ont fait, ou feront l'objet, d'une remise en état sommaire après travaux pour être praticables, mais l'enrobé final sera posé en une seule fois et nécessitera la fermeture totale de la rue pendant trois jours. Il faut préciser que la route sera décaissée avant d'être refaite complètement. »



Une petite placette avec une œuvre d'art

Pour bien marquer « le cœur de ville » que constitue le secteur de l'intersection de la rue Viette et de la rue du Centre, une petite placette pavée sera créée avec un espace paysager urbain. Cette placette, dédiée aux piétons et aux promeneurs, accueillera une création architecturale unique, une sorte de ressort en tube acier qui permettra l'installation d'assises en bois. Le secteur, situé en liaison douce, ne bénéficiera pas de places de stationnement contiguës.

Le pont à l'entrée de la rue Viette rénové

Dans un premier temps, une petite partie du tronçon de la rue Viette (sur une quinzaine de mètres environ), en l'occurrence près de l'entrée de la rue à hauteur du pont sur le Gland, sera neutralisée. En effet, le Département a prévu de rénover le pont et la commune procédera à la réfection de cette partie de chaussée seulement après ces travaux. A l'heure où nous écrivions ces lignes, nous ne connaissons ni leur date de réalisation, ni le délai nécessaire pour les effectuer.

Nous vous rappelons qu'il vous est possible de suivre l'actualité des travaux grâce à nos réseaux sociaux et site internet.

Déviations

EXPRESSIONS POLITIQUES

ETAT CIVIL

SELONCOURT AVENIR

Santé, sécurité et projets : en route pour une nouvelle année !

En cette période de crise sanitaire, la commune de Seloncourt doit s'adapter à de nouvelles méthodes de travail pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés. Les élus et services de la ville travaillent sans relâche pour préserver le service public et garantir les actions d'intérêt général, d'une part en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour protéger ses administrés et, d'autre part, en faisant émerger les projets de mandat sur lesquels notre équipe s'est engagée.

Les décisions doivent davantage être prises et exécutées dans le respect des directives imposées par l'Etat, décisions parfois lourdes de conséquences pour les Seloncourtois, nous en sommes bien conscients. Mais, le seul but est de garantir la santé et la sécurité de tous.

Aussi les services et les élus de la ville doivent redoubler d'efforts pour réaliser les projets de mandat sans renoncer au moindre objectif. C'est ainsi que les services ont d'ores et déjà été mandatés pour engager les 3 grands projets suivants :

- Aménagement et réfection de la rue Viette qui reste le projet prioritaire pour les mois à venir
- Mise en place d'une chaufferie bois qui participe à la démarche écologique que nous nous sommes fixés
- Une réflexion engagée dès maintenant sur la fusion géographique des écoles du centre en lien avec l'Education Nationale.

D'autres projets sont en cours d'étude comme, la création et le balisage de parcours de VTT, un sentier de découverte forestier, la création d'un réseau cyclable secondaire.

Cher(e)s Seloncourtois (es), chers acteurs économiques et associatifs, le groupe Seloncourt Avenir vous souhaite une belle année 2021. Qu'elle soit signe de santé surtout, de prospérité d'épanouissement personnel et professionnel. Nous espérons sincèrement que tous ceux qui ont consentis à des sacrifices en ces périodes de confinement, retrouvent une pleine activité et l'espoir d'un monde meilleur.

Le groupe majoritaire Seloncourt Avenir : Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI-VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Gérard MANCHEC, Alain KMOCH, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Magali MEINIER, Brigitte ALZINGRE, Murielle MARMIER, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE.

SELONCOURT AUTREMENT, ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

L'année 2020 a été particulière à bien des égards et même source de malheur pour certains d'entre nous.

Nous subissons encore une grave épidémie qu'il ne faut pas prendre à la légère.

Durant toute cette année passée, et malgré les circonstances, notre groupe est toujours resté intéressé et connecté à tous les sujets concernant la vie et l'avenir de Seloncourt.

La prise en compte des modes de déplacement doux dans les travaux de la rue Viette, la chaufferie centralisée au bois, les aides aux associations, la démocratie participative, les personnes âgées, la sécurité des usagers de la route, l'urbanisme... sont autant de sujets au centre de nos préoccupations.

Pour vous rendre compte de notre engagement, nous vous encourageons à assister aux conseils municipaux, ouverts à tous. Nous espérons les voir diffusés systématiquement sur internet afin d'en élargir l'audience.

Nous nous exprimons par des publications, mais également sur notre site internet seloncourt.org où vous trouvez, les documents, nos commentaires et même l'enregistrement audio des conseils municipaux.

Nous espérons que l'année 2021 sera différente et qu'ensemble nous éradiquerons ce virus.

Nous formulons les vœux que cette épidémie soit maîtrisée et que cette nouvelle année soit plus douce et plus joyeuse pour tous.

Prenons soin de nous.

Bonne année à tous

Seloncourt Autrement, Écologique et Solidaire : Denis TISSERAND, Sylvie WERNY, Christian TOITOT, Sophie GEHIN, Sergio BEE.

Contact : elus@seloncourt.org.

DÉCÈS

13 août 2020 : Elisabeth VEYA née FAIVRE

26 août 2020 : Françoise GALLEY née PEUGEOT

31 août 2020 : Philippe LEJEUNE

03 septembre 2020 : Andrée DORE

11 septembre 2020 : Annie RAVELLO née COLLAINE

23 septembre 2020 : André PÊPE

03 octobre 2020 : Jean DODANE

06 octobre 2020 : Julie LEBÈGUE née BIDAUX

20 octobre 2020 : Christiane JEANGUENIN née LEVIN

12 novembre 2020 : Madeleine PERNEY née ILTIS

12 novembre 2020 : Patrick DE LORENZI

15 novembre 2020 : René PÉGEOT

18 novembre 2020 : Jean-Marie COUPPE DE KERMADEC

NAISSANCES

02 août 2020 : Stann CARLIER

13 août 2020 : Mohamed-Amir YELLES

25 septembre 2020 : Léna MEDUSELJAC

12 octobre 2020 : Aurore REY

16 octobre 2020 : Valentino LUCIDO

MARIAGES

22 août 2020 : Jordan RAYOT et Manon KIEFER

12 septembre 2020 : Olivier PERRET et Léa BALLAND

26 septembre 2020 : Marie-Thérèse SKOUPSKY et Olivier MARTIN

10 octobre 2020 : Pascal PONTAROLLO et Christelle ROUAUX

REMERCIEMENTS

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé à l'atelier de confection de masques et particulièrement à Mme Gouel Isabelle pharmacienne au Centre Hospitalier de Trévenans pour son initiative et ses bons conseils.



INFORMATIONS

Propriétaires d'animaux : obligations et responsabilités.

Protégeons-les, ne laissons pas divaguer nos animaux de compagnie.

Si le code général des collectivités territoriales (article L2212-2 (7°)) stipule que le maire est responsable de la prévention des troubles causés par des animaux errants dans sa commune, il appartient en amont aux propriétaires de ne pas les laisser divaguer comme le précise le code rural et de la pêche maritime (article L 211-19-1 et L 211-23).

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »

Le propriétaire ne doit pas laisser son animal errer sans surveillance hors de sa propriété : il est responsable des dégâts qu'il pourrait causer comme le précise le code civil (article 1243). Sa responsabilité civile ainsi que pénale peut être engagée.

Prochainement, nous vous proposerons un article sur les moyens mis en œuvre dans notre ville pour prévenir ce phénomène.

Comment rester informé en temps réel de la vie de Seloncourt ? Téléchargez l'application Panneau Pocket

PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune.

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations ... Cette application vous permet d'être informé directement sur votre téléphone mobile des actualités de votre ville !

Une application simple et engagée 100% française

Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 3700 communes, écoles, associations... et 53 Intercommunalités. Accessible à tous les Français et en **téléchargement gratuit**, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen.

Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main !

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

GET IT ON Google Play
Download on the App Store
EXPLORE IT ON AppGallery